

QUESTIONS WEBINAIRE DU 16/12/2022			
Thème	Question	QUI	Réponse
Les modalités d'introduction de la connaissance des Principes généraux de la République	Y a t il une formation pour les formateurs ?	VL	Non pas de formation de formateur. Le module est intégré à l'UV2 qui n'est pas une UV assujettie à des compétences spécifiques.
	date d'entrée en vigueur?	VL	En attente de parution de l'arrêté. A ce stade, le module est à intégrer à partir du 1er janvier 2023 pour la formation initiale et à partir du 1er Mai 2023 pour la formation MAC APS
	Le cerfa mac aps va t il intégrer ce module de 3h ?	VL	Le modèle d'attestation de stage de MAC APS, disponible sur le site du CNAPS, sera vraisemblablement modifié à partir de l'intégration effective de ce module de 3 heures dans le MAC APS
	cela crée une nouvelle uv ou cela sera intégré à l'UV2 ?	VL	Non, pas de nouvelle UV. Le module de 3 heures est intégré à l'UV2 actuelle.
	Pour les session déclaré en décembre pas de changement de programme ?	VL	Non, l'intégration de ce module de 3 heures dans les progressions pédagogiques sera imposé pour les sessions démarrant après la date d'application fixée par l'arrêté.
	est il envisagé de dispenser ce module de 3h en ligne pour le mac aps ?	VL	Non pas à ce stade. L'arrêté modifie les arrêtés fixant le référentiels de formation actuels sans modifier la méthode pédagogique
	Le Cdc du TFP APS va t-il être mis à jour en terme de durée, contenu des UV ?	VL	Non pas de changement des CDC car il n'y a ni modification de durée ni modification des UV
	il y aura un support de cours?	VL	Non, à l'instar des autres UV, les organismes de formation sont chargés de réaliser les supports de cours en corrélation du référentiel fixé par l'arrêté du 27 Juin 2017
	si 3h en plus à l'UV2 avec 2 en moins dans l'UV 2 et 1 en moins à l'UV4, on aura donc ahcnegemtn de la durée des UV : +1 dans l'UV2	VL	Il n'y a pas de changement sur la durée totale (175 heures). Toutefois, les nouvelles durées de l'UV2 et l'UV4 sont respectivement sont de 22 heures et 7 heures au lieu de 21 heures et 8 heures.
	Y a t-il une forme de document prévu pour attester que le module a été effectivement suivi ?	VL	Non, le document qui atteste le suivi du module est la signature du déroulé pédagogique ou du planning signé par l'intervenant.
Les nouvelles dispositions du cahier de charges pour l'obtention de l'agrément de l'ADEF	concernant le niveau de français, pour un stagiaire de nationalité étrangère, un diplôme prouvant le niveau B1 suffit donc ? Pas de test de branche à ajouter dans ce cas, on est d'accord?	CP	Oui, un diplôme prouvant le niveau B1 suffit. Pas de test de branche à ajouter.
	dans le CDC point 1.9 Les organismes agréés ont l'obligation de réaliser au moins deux sessions de formation TFP APS sur la période de validité de l'agrément, dont une dans les deux années qui suivent l'agrément initial ou le renouvellement	CP	Oui.
	Ce qui veut dire que le test B1 (CECRL) remplace l'obligation de passer le test de branche , il n'y a donc pas lieu de faire les 2 tests ?	CP	Pour les stagiaires de nationalité étrangère, il n'y a pas lieu de réaliser les deux tests (seul le test B1 est nécessaire)
	bonjour, le montant de l'agrément porté à 450€ est-il facturé par titre demandé ou vaut-il pour la totalité des titres cités?	CP	Pour chaque titre cité (hormis pour le CQP PSGE)
	cela signifie-t-il que le test de branche est uniquement pour les personnes françaises sans diplôme ?	CP	oui
	Une personne de nationalité française, doit-elle obligatoirement passer le test ou le justificatif d'un diplôme type brevet ou cap suffit-il ?	CP	si le candidat de nationalité française a un diplôme valant B1 (Brevet, CAP, BAC, etc.), alors pas d'obligation du test de branche
	pourquoi un test B1 ADEF obligatoire pour un diplômé français et pas de test B1ADEF pour un diplômé étranger ?	CP	Parce que la réglementation ne le permet pas en l'état actuel
	Le relevé de notes de Bac suffit-il pour l'équivalence du B1?	CP	oui
	Si le candidat est titulaire du test B1 est-ce qu'il est obligé de refaire le test de la branche ?	CP	non, pas nécessaire
	Est ce que qu'une attestation ministérielle de dispense de formation linguistique émanant de l'OFII permet de rentrer en formation ?	CP	Non
	Devons-nous vous adresser les tableaux de promotions 2021-2022 comme nous l'avions fait pour 2019-2020 ?	PAV	A priori non pour le TFP APS, cette confirmation vous sera donnée rapidement après interrogation de France compétences. Nous visons les années 2023, 2024 et 2025. Si les éléments produits pour ces 3 années sont complets et satisfaisant, pas besoin de 2021 et 2022. Nous sommes au-delà des 2 années minimum exigées.
	le tableau est toujours disponible sur le site de l'ADEF ?	PAV	Le nouveau tableau présenté sera déposé sur le site de l'ADEF, https://www.lapreventionsecurite.org/PUBLIC/ADEF/ListeDocsGeneraux.aspx
	ou trouvons nous ce tableau à compléter svp ?	PAV	Sur le site https://www.lapreventionsecurite.org/PUBLIC/ADEF/ListeDocsGeneraux.aspx

LES réponses aux exigences de France compétences et les obligations relatives à l'accrochage

dans les exigences demandées il faut communiquer les salaires des agents certifiés. Certains refusent... et on nous précise que le manque trop important d'informations données peut conduire au déferement.... Que devons nous faire ?	PAV	Si certains certifiés refusent, il faut leur dire qu'il peuvent ne donner qu'une fourchette de rémunération, ou leur coefficient ou le coefficient de la branche qui correspond au salaire annuel perçu. On parle en salaire brut annuel. Cette information permet de valoriser la certification et donc de donner plus de valeur à leur "diplôme". Toute indication est bonne à prendre, et ce sera mieux que de considérer la personne comme "non répondant". Si la personne ne veut pas répondre après les explications, indiquez clairement "refus de communiquer, malgré les arguments avancés".
est-il possible d'intégrer ses renseignements dans la saisie des candidats sur la plateforme de l'ADEF ?	PAV	Pas pour le moment, mais nous y avons réfléchi. Il faut qu'un petit groupe de travail se réunisse pour comprendre les pratiques des différents organismes agréés par l'ADEF afin de caler un processus qui convienne avant de se lancer dans des développements.
Peut on proposer une fourchette de remu à la place d'un montant "brut" ?	PAV	Oui, avec un pas de 2500€, cela semble pertinent : 17.5 / 20 / 22.5 / 25 / 27.5 / 30 / ... (base 35h sur 12 mois)
Il faut le faire partir de quand : au 1/1/2023, reprendre les personnes sorties il y a 2 ans ?	PAV	Pour le TFP APS, nous visons les collectes 2023, 2024 et 2025. Pour le TFP A3P, qui arrive à échéance le 18/11/2023, nous collecterons 2020 (mais peu ou pas de certifiés), 2021 et 2022.
si le candidat a changé ses coordonnées, qu'on ne peut plus le contacter? comment fait on? pour l'enquete à 2 ans ?	PAV	Il faut indiquer "changement de coordonnées" ou "NPAI" (n'habite plus à l'adresse indiquée).
ces informations complémentaires seront à saisir lors de la saisie du dossier d'inscription du candidat à l'examen ?	PAV	Oui, les informations complémentaires concernant l'origine des candidats seront à collecter à l'inscription.
Si je comprends bien, il s'agit des informations que nous saisissons déjà dans votre plateforme lors de l'inscription des candidats, ou bien attendez-vous de nous que nous envoyions des données supplémentaires ?	PAV	Si les données du tableau sont dans la base ADEF, nous allons travailler à la préparation des tableaux avec les données déjà saisies, vous ne devriez plus que compléter ce que la base n'a pas. A défaut de faire encore mieux après l'analyse du groupe de travail envisagé à constituer.
Qu'en est-il du droit à l'effacement ?	PAV	Vous parlez certainement du droit à l'oubli, du consentement, ... dans le cadre du RGPD. Les éléments demandés aux certifiés répondent d'une obligation imposée par France compétences, lui-même devant répondre des exigences de la Loi (base légale fondées sur l'article R-6133-9. du code du travail, cf. vademécum Page 44). De fait, cette information doit être collectée, néanmoins tout citoyen peut s'opposer à la demande de communication en invoquant le droit à l'opposition du traitement. Dans ce cas, vous indiquez bien, "Refus de communiquer, RGPD" et vous gardez le preuve de ce refus.
Pourquoi 2 ans après la certification et non 1 an concernant l'enquête ?	PAV	L'exigence des informations à 2 ans n'est pas toujours requise, et cela dépend des dossiers, du qualitatif des certifiés, de la durée de renouvellement qui a été accordée. Pour le TFP APS, ayant bénéficié d'un renouvellement sur 5 ans, il est attendu, pour pouvoir repartir sur 5 ans, de donner des éléments attestant de l'intégration pérenne dans l'emploi des agents certifiés. Il est difficile de décider aujourd'hui d'alléger cette collecte, puisque son analyse nous donnera la pertinence des résultats obtenus.
Donc début 2023 on doit fournir les éléments d'infos sur nos certifiés 2021 ?	PAV	Si la certification en renouvellement exige de donner des éléments de la promotion 2021, il faudra que vous recontactiez tous vos certifiés 2021 en 2023 effectivement.
ou puis je télécharger ce document pour le remplir svp ??	PAV	Sur le site https://www.lapreventionsecurite.org/PUBLIC/ADEF/ListeDocsGeneraux.aspx
Nous attendons donc les fichiers "source" de la part de l'adef avant de transmettre les infos ?	PAV	1/ A télécharger sur le site https://www.lapreventionsecurite.org/PUBLIC/ADEF/ListeDocsGeneraux.aspx 2/ Pour l'APS, nous pouvons espérer disposer d'une solution plus aboutie.
3 promos c'est trois formations de 185 h ?	PAV	Non, au sens de France compétences (Cf le vademécum page 40-45), "La promotion s'entend comme l'ensemble des titulaires d'une certification professionnelle sur une période de référence, qui ne peut être inférieure à un an. Cette condition d'exhaustivité implique pour le certificateur de ne pas omettre un lieu d'organisation des sessions, les titulaires formés par un partenaire ou une voie d'accès à la certification (candidats via la VAE ou libres notamment), à l'exception des candidats ayant obtenu la certification par le biais d'une équivalence totale avec une autre certification professionnelle. L'omission volontaire de titulaires au titre d'une année, a fortiori pour présenter un résultat plus favorable de l'insertion professionnelle des titulaires, s'assimile à une fausse déclaration entraînant, de droit, l'irrecevabilité de la demande. Le demandeur ne peut effectuer une nouvelle demande d'enregistrement au titre du même dossier avant l'expiration d'un délai d'un an à la notification de l'irrecevabilité de la demande initiale. France compétences attire l'attention des demandeurs qu'il sera maintenant fait application systématique de cette règle dans le contexte où l'établissement dispose de sources externes permettant de vérifier de manière probante cette situation. De manière générale, il est rappelé que toute décision d'enregistrement obtenue par une fraude relève du délit de faux prévu à l'article 441-1 du code pénal et entraîne le retrait de l'enregistrement pour l'avenir mais aussi rétroactivement."

	Pourquoi ne pas mettre tout en ligne afin qu'on puisse simplement remplir ?	PAV	Nous y pensons et devons opérer par priorité, notamment en tenant compte des charges de travail et impératifs liés au calendrier avant les échéances des prochains JOP 2024 en particulier. Nous devons aussi appréhender la totalité des exigences (France compétences, CDC, ...) que nous sommes en cours de découverte, d'analyse et d'intégration dans une logique d'ensemble. Le groupe de travail déjà évoqué devra valider le choix de la bonne méthode qui devra convenir à tous, et ensuite, il faudra mettre en œuvre et tester, corriger et déployer. Une solution plus simple et immédiate sera certainement la mise en œuvre d'un fichier prérempli à nous retourner. La saisie en ligne de centaines de personnes n'est pas forcément le choix le plus judicieux, sauf à demander une saisie par les certifiés eux-mêmes.
Le lancement, selon la validation par France Compétences, d'un CQP « Participer à la sécurité des grands événements ».	Prérequis à l'entrée en formation analogues au TFP APS?	CP	oui
	Un maximum de 12 candidats par session ?	CP	oui, Identique aux autres agréments.
	les futurs agents ne pourront donc pas travailler en tant qu'ads classique avec cette carte ?	CP	effectivement : ils ne pourront travailler que pour les événements de plus de 300 personnes et hors missions dynamiques ou PC.
	quel délai maximi à respecter entre l'obtention du CQP et la passerelle vers le TFP?	CP	aucun délai
	quelles exigences pour le recrutement des candidats ?	CP	comme pour le TFP APS
	C'est quoi les modalités d'admission au CQP PSGE ?	CP	identiques au TFP APS
	les critères de demande préalable CNAPS, sont ils les mêmes ?	CP	Pas besoin de demander une autorisation au CNAPS pour les OF
	y a t-il des pré-requis pour le CQP PSGE ?	CP	non, comme pour le TFP APS
	Les formateurs du CQP PSGE devront-ils avoir un agrément spécifique ?	CP	Pas besoin de les saisir à nouveau, puisque c'est un agrément qui découle d'APS.
	les tests sont ils les mêmes ? les 5 ans de résidence?	CP	oui
	Ce nouveau CQP sera t'il financé sur CPF? mis à part la CCC et le pole emploi	CP	oui
	il y aura une partie en distantielle me semble t-il non ? 35h je crois	CP	non, pas à ce stade (mais réflexion en cours auj ministère de l'Intérieur)
	Une campagne d'information auprès des étudiants a t-elle été prévue ?	CP	oui
	peut on faire ce CQP en apprentissage ?	CP	non pas d'apprentissage avec les CQP.
	y'a-t-il un support spécifique	CP	il y aura une malette pédagogique sur la partie événementielle du CQP
	financement possible CPF ?	CP	oui
	si valable partout pourquoi ne pas faire une validité de 5 ans comme le TFP ?	CP	La réglementation ne l'a pas permis
	y a t-il un minimum de stagiaires par formation	CP	4 candidats minimum
	Aller vous communiquer publiquement les centres de formation qui ont cette agrément CQP PSGE ?	CP	oui 12 maximum
	12 candidats maximum ?	CP	oui 12 maximum
	vu qu'une partie des thèmes sont les mêmes que sur les TFP peut on les intégrer dans une session TFP ?	CP	C'est un agrément qui sera dans la liste publique des centres agréés.
	Les candidats au CQP pourront ils être intégrés dans des TFP APS ? Ou seront ils complètement à part ? Si les modules sont les mêmes.	CP	Pas de mixage, le CQP PSGE étant un agrément aussi.
	quel délai maximal à respecter entre l'obtention du CQP et la passerelle vers le TFP?	CP	pas de délai
	Pôle Emploi va financer aussi pour les étudiants qui y seraient inscrits ?	CP	oui
	Modalités de certification ?	CP	examens en cours de finalisation, en adaptant certaines questions et certains scénarios
	l'ensemble de la formation sera-t-il en présentiel comme pour le TFP, ou y aura-t-il une possibilité d'hybridation ?	CP	pour le moment oui
	Quels financements publics possibles pour ce CQP ? Idem au TFP APS ?	CP	idem au TFP
	Possible pour les mineurs?	CP	oui
	Si on mixe TFP et CQP remise en cause du nombre de candidats autorisés pour une session ?	CP	Pas de mixage, le CQP PSGE étant un agrément aussi. Identique aux autres agréments.
	on aura les MAC aussi?	CP	non
	Pouvez-vous indiquer les épreuves de certification SVP ?	CP	en cours de finalisation
et quel est le jury de ce CQP ?	CP	même jury que pour le TFP APS. même type de jurés	
Pourra t'on transférer nos jurys de la base TFP APS vers la base CQP PSGE. Ou faudra t'il de nouveau les certifier ?	CP	Pour simplifier cet agrément sera enfant de l'agrément APS parent. Seuls les centres agréés APS pourront demander cet agrément et utiliseront les jurés et formateurs de l'agrément APS. Pas besoin de faire de doublon.	
et quel est le coût de ce CQP ? son prix ?	CP	45€ l'inscription au CQP	